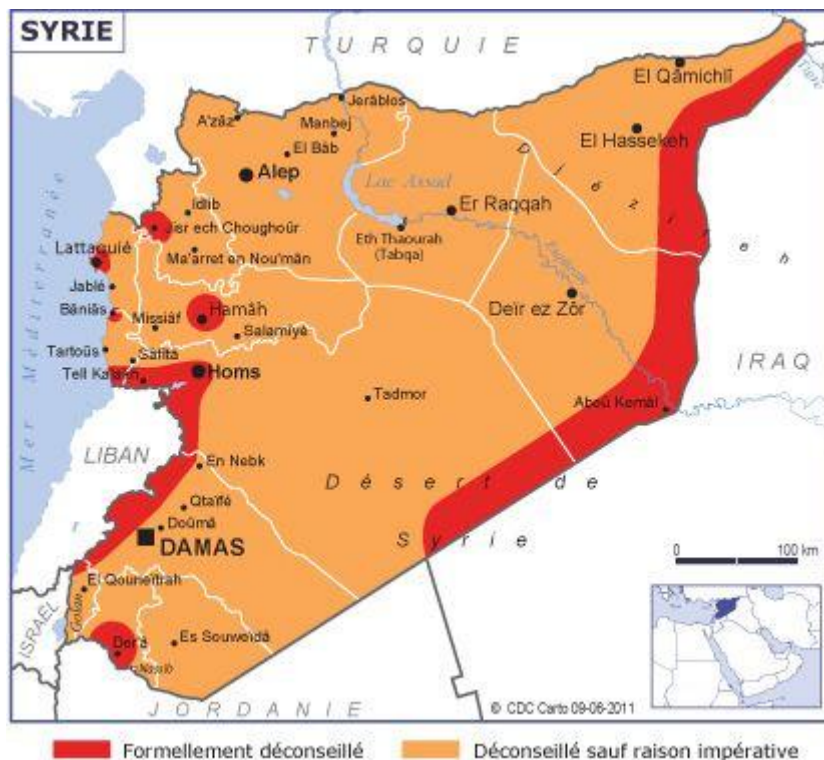


Situation en Syrie

Paris, le 10 juin 2011,

Le Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères appelle votre attention sur l'actualisation de la fiche "Conseils aux Voyageurs" Syrie.

Il est conseillé de différer tous les projets de voyage vers la Syrie bien que les ressortissants étrangers ne soient pas jusqu'à présent directement menacés. **Il est recommandé aux Français dont la présence dans le pays n'est pas indispensable ou motivée par des raisons impératives de quitter provisoirement la Syrie par des moyens de transports commerciaux.** En effet, des violences survenues ces dernières semaines dans le pays (notamment dans le Hauran et à Deraa, à Homs, Banias, Lattaquié, Hama, Jisr al-Choughour et dans certaines zones périphériques de Damas, régions et villes où il convient d'éviter de se rendre), où sont désormais à déplorer plus d'un millier de morts.



Sécurité

- La situation locale et régionale doit inciter à la prudence et à adopter une attitude de réserve en toutes circonstances. Il convient notamment de veiller à ne pas se laisser entraîner dans des manifestations ou défilés.
- Outre les sites sensibles, il est fermement recommandé de ne pas photographier les regroupements ni de s'en approcher. Il est conseillé de ne pas prendre (ou de ne pas donner l'impression de prendre) des photographies avec des téléphones portables dans les circonstances de ce type. Il convient également d'éviter de se rendre dans les villes de Homs, Banias, Lattaquié, dans certaines zones périphériques de Damas, dans la

région du Hauran (notamment à Deraa), et de privilégier, pour aller en Jordanie ou en venir, le point de passage de Nassib-Jaber.

- Les déplacements dans les régions frontalières de l'Irak, sont formellement déconseillés. Il est également recommandé de ne pas se rendre dans la zone frontalière entre le Liban et la Syrie, en dehors des points de passage frontaliers entre les deux pays.
- Il est recommandé aux voyageurs de se tenir régulièrement informés et de consulter ce site le plus souvent possible.
- Les voyageurs qui souhaiteraient se rendre de Syrie dans les pays limitrophes sont invités à consulter les fiches "conseils aux voyageurs" des pays concernés. La visite de la région du Golan est soumise à autorisation préalable.
- Il est interdit de photographier certains sites civils, militaires et stratégiques. Cette observation doit être rigoureusement respectée sous peine de poursuites.
- Il convient enfin d'avoir une tenue vestimentaire décente en toutes circonstances et sur tout le territoire, notamment aux alentours des lieux de cultes, et de s'abstenir de commentaires sur le régime, en public mais également en privé.